



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-363

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2024

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2024-07-05-00004 - ARRÊTÉ modificatif N° 4 du 5 juillet 2024^{??} portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres (1 page)

Page 3

DRAAF /

R32-2024-07-04-00011 - 20240704 Arrête subdelegation financiere (3 pages)

Page 5

R32-2024-07-04-00012 - 20240704 Arrête subdelegation generale (3 pages)

Page 9

Ministère de la Justice /

R32-2024-07-01-00021 - Délégation DISP PREF NORD (3 pages)

Page 13

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2024-07-05-00004

ARRÊTÉ modificatif N° 4 du 5 juillet 2024
portant modification des membres du conseil de
la Caisse Primaire d' Assurance Maladie des
Flandres

**ARRÊTÉ modificatif N° 4 du 5 juillet 2024
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**

La ministre du travail, de la santé et des solidarités

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Flandres ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 16 juin 2022, 26 septembre 2023 et 22 mai 2024 ;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Titulaires :

Madame Gaëlle FADDOUL (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 5 juillet 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

DRAAF

R32-2024-07-04-00011

20240704 Arrete subdelegation financiere



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de

l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

A R R Ê T E

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, la qualité d'ordonnateur secondaire, en tant que responsable de budget opérationnel de programme ou d'unité opérationnelle, est exercée par monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint et par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

Service régional de l'alimentation :

- Madame Amélie MATHIRON, cheffe de service
- Monsieur Nicolas MALLOIRE, chef de service adjoint

Service régional de l'information statistique et économique :

- Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
- Monsieur Pascal FOUQUART, chef de service adjoint

Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :

- Madame Juliette ASPAR, cheffe de service par intérim

Secrétariat général :

- Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
- Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
- Madame Martine HORVILLE, cheffe du pôle finances et logistique
- Monsieur Didier DEWINNE, responsable de la gestion budgétaire

Service régional de la formation et du développement :

- Monsieur Thami AMINE, chef de service
- Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint
- Madame Agnès CARON, responsable budgétaire

Article 2 :

L'arrêté en date du 8 février 2024 portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est abrogé.

Article 3 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le **04 JUL. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Björn DESMET



DRAAF

R32-2024-07-04-00012

20240704 Arrete subdelegation generale



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents
de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 est exercée par monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint, et par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par chacun, dans le domaine de compétence qui le concerne :

- Service régional de l'alimentation :
 - Madame Amélie MATHIRON, cheffe de service
 - Monsieur Nicolas MALLOIRE, chef de service adjoint
- Service régional de l'information statistique et économique :
 - Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
 - Monsieur Pascal FOUQUART, chef de service adjoint
- Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :
 - Madame Juliette ASPAR, cheffe de service par intérim
- Secrétariat général :
 - Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
 - Monsieur Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
 - Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
- Service régional de la formation et du développement :
 - Monsieur Thami AMINE, chef de service
 - Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint

Article 2 :

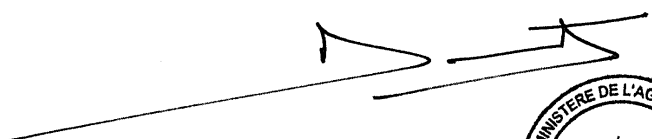
L'arrêté en date du 8 février 2024 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est abrogé.

Article 3 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le **04 JUIL. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Björn DESMET



Ministère de la Justice

R32-2024-07-01-00021

Délégation DISP PREF NORD

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LILLE – HAUTS DE FRANCE**

Arrêté du 1^{er} juillet 2024

portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous-main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.341-20, R.342-1, R.223-2 à R.223-7, R.341-10 et R.113-65 ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 4 juin 2024, portant nomination de Madame Sophie Bleuét, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, en tant que directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 27 juin 2024 donnant délégation à Madame Sophie BLEUET, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, à Madame Martine MARIE, adjointe à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille et à Madame Amélie GUILLOTEAU, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, à l'effet de signer, au nom du garde des sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer tous actes, bons de commandes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets :

A Madame Martine MARIE, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires, directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Amélie GUILLOTEAU, administratrice de l'Etat, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Sophie DEBRIL, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Mathilde CUNHA, directeur des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Amandine DELCROIX, attachée, cheffe de la mission du droit et de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Monsieur Gonzague VIDOUE, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Monsieur Benoit TSHISANGA, directeur pénitentiaire fonctionnel d'insertion et de probation, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de de Lille – Hauts de France ;

A Madame Camille LESSIEHI, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de de Lille – Hauts de France ;

A Monsieur Pascal LUCAS, attaché d'administration de l'État, chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Maureen ALBIEN, attachée d'administration de l'État, adjoint au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Céline MORENO, attachée d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Monsieur Thierry FLOUQUET, attaché d'administration de l'État, chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Monsieur Jérôme FOSLIN, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Monsieur Dusty CHABOT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Monsieur Stéphane BELVAL, directeur technique, adjoint au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Réjane BOURDOT, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

A Madame Lisa GIRARDIN, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de départements (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais, Somme) et sera affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

Fait le 1^{er} juillet 2024.

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,


Sophie BLEUET